

# ECHO DE L'OUEST

## DIEU ET LA FRANCE

Religion. — Famille. — Propriété.

**ABONNEMENT.**

Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 8

**Hors du Département.**

Un an. . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 18

**On s'abonne**

Chez tous les Libraires  
français et étrangers.

**INSERTIONS.**

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames, — . . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion  
des annonces, à M. **Paul  
GODET**, imprimeur, place  
du Marché-Noir.

**On s'abonne**

Chez tous les Libraires  
français et étrangers.

**RÉDACTEUR.**

**EUGÈNE DE MIRECOURT.**

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

**ADMINISTRATION.**

Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

Nous avons annoncé un feuilleton sur l'époque révolutionnaire ; mais il nous semble utile d'étudier d'abord avec nos abonnés cette époque elle-même. En conséquence, *Une Histoire sous Robespierre* sera précédée dans nos colonnes par la publication d'une étude rétrospective, qui aura pour titre : *Avant, pendant et après la Terreur*. Nous commencerons cette publication le 1<sup>er</sup> mars.

**LA FRANCE DE VOLTAIRE.**

(Suite et fin.)

**XI.**

A peine Voltaire eut-il reçu les sacrements qu'il éprouva un mieux sensible. Les Encyclopédistes, un instant écartés, rentrèrent dans sa chambre et ne le quittèrent plus.

Il plaisanta aussitôt avec eux de ce qu'il appelait sa *fantaisie de pénitence*, oubliant ses terreurs à mesure que la santé lui revenait, et jouant avec la miséricorde divine, qui enfin l'abandonna.

Au mois de mai suivant, une rechute grave l'ayant cloué de nouveau sur son lit de douleur, il voulut encore appeler un prêtre ; mais *l'Encyclopédie* avait juré que, pour le coup, la victoire lui resterait. D'Alembert, Marmontel et Diderot s'installèrent au chevet du malade, se montrèrent sourds à ses réclamations et chassèrent le curé de Saint-Sulpice, dont les tentatives pour forcer la consigne furent inutiles.

Voltaire mourut dans un hideux désespoir. De toutes les maisons d'alentour on put entendre ses cris de rage. Nous n'avons pas à ajouter un mot de plus...

Dieu sait le reste.

On refusa de l'inhumer en terre sainte et de lui rendre aucun honneur funèbre. Louis XVI, qui avait expressément interdit au vieux philosophe de paraître à Versailles, donna l'ordre au Théâtre-Français de rouvrir ses portes, que les comédiens avaient voulu fermer pour trois jours. D'Alembert, au nom de l'Académie, alla demander aux pères Cordeliers un service pour le repos de l'âme de Voltaire, contradiction aussi étrange que ridicule avec sa conduite au chevet du moribond : les Cordeliers ne jugèrent pas convenable d'accueillir la requête.

En revanche, quinze années plus tard, les citoyens conventionnels firent porter au Panthéon le cadavre de l'homme qui avait nié toutes les lois, brisé tous les freins, rompu toutes les digues.

« Semblable, dit le comte de Maistre, à cet insecte, fléau des jardins, qui n'adresse ses morsures qu'à la racine des plantes les plus précieuses, Voltaire, avec son aiguillon, ne cesse de piquer les deux racines de la société, les femmes et les jeunes gens ; il les imbibe de ses poisons, qu'il transmet ainsi d'une génération à l'autre. C'est en vain que, pour voiler d'inexprimables attentats, ses stupides admirateurs nous assour-

dissent de tirades sonores, où il a parlé superbement des objets les plus vénérés. Ces aveugles volontaires ne voient pas qu'ils achèvent ainsi la condamnation de ce coupable écrivain. Si Fénelon, avec la même plume qui peignit les joies de l'Église, avait écrit le livre du *Prince*, il serait mille fois plus vil et plus coupable que Machiavel.

» Le grand crime de Voltaire est l'abus et la prostitution réfléchie d'un génie créé pour célébrer Dieu et la vertu.

» Avec une fureur qui n'a pas d'exemple, cet insolent blasphémateur en vient à se déclarer l'ennemi personnel du Sauveur des hommes ; il ose, du fond de son néant, lui donner un nom ridicule, et cette loi admirable que l'Homme-Dieu apporta sur la terre, il l'appelle *l'infâme*.

» D'autres cyniques étonnèrent la vertu, Voltaire étonne le vice.

» Il se plonge dans la fange, il s'y roule, il s'en abreuve ; il livre son imagination à l'enthousiasme de l'Enfer, qui lui prête toutes ses forces pour le traîner jusqu'aux extrêmes limites du mal. Il invente des prodiges de perversité, des monstres de corruption qui font pâlir.

» Paris le couronna, Sodôme l'eût banni.

» Quand je vois ce qu'il pouvait faire et ce qu'il a fait, ses incontestables talents ne m'inspirent plus qu'une espèce de rage sainte qui n'a pas de nom. Suspendu entre l'admiration et l'horreur, quelquefois je voudrais lui faire élever une statue... par la main du bourreau (1).

» Je relisais dernièrement ses exécrationnelles blasphèmes, au sujet des désastres causés par le tremblement de terre de Lisbonne.

» Et qu'aurait-il dit, ce téméraire, si, au moment où il écrivait ces lignes atroces, il eût pu voir tout-à-coup, dans un avenir peu reculé, le Comité de salut public, le tribunal révolutionnaire et les longues pages du *Moniteur* toutes rouges de sang ? »

Lorsque les rédacteurs du *Siècle*, du *Phare de la Loire* ou du *Courrier de Saumur*, viennent contredire ce langage solennel du talent et de la vertu, on ne peut que hausser les épaules en signe de dégoût et de pitié.

Ils oublient qu'il ne reste plus de Voltaire qu'un souvenir, et un souvenir de malédiction qui n'est même plus de notre époque.

Le joli métier vraiment que ces messieurs font là, pour complaire à quelques insensés qui s'obstinent encore à s'envelopper dans un pan de la robe de chambre du philosophe impie et libertin !

Voltaire est mort, — bien mort.

Allez visiter, dans les cryptes funèbres du

(1) C'est le *Siècle* qui, de nos jours, a revendiqué cet honneur de dresser une statue à Voltaire. Nous en reparlerons dans une autre série d'articles, que nous devons consacrer plus tard aux disciples du philosophe.

Panthéon, le froid et lourd monument qui garde ses os. Les pierres suintent et l'herbe croît autour des pavés. Je n'ai vu qu'un sentier frayé dans cette herbe : il conduit à Sainte-Geneviève.

EUGÈNE DE MIRECOURT.

**ASSEMBLÉE NATIONALE.**

Séances des 23 et 24 février.

La discussion du projet de loi relatif à la magistrature semble fatiguer énormément la Chambre.

Cela dure en effet depuis trop longtemps. On est las de voir les magistrats de l'Empire et ceux du 4 Septembre tenir lieu de têtes de Turc, sur lesquelles frappent tour à tour républicains ou royalistes.

Tous les arguments et tous les sophismes sont épuisés pour et contre. On n'écoute pas M. Pâris qui les résume tant bien que mal. La Chambre se livre à ces conversations particulières, qui sont le scandale des tribunes, et ne donnent pas à l'étranger une haute opinion de notre système représentatif.

Enfin on dresse la tête ; la gauche, la droite et les centres deviennent attentifs. Qu'y a-t-il ?

C'est M. de Ventavon qui exécute une charge à fond de train contre les projets de réforme. Il bouscule et renverse celui du citoyen Arago, et, tout en ayant l'air de ménager un peu plus celui de M. Bérenger, il l'accable de sa critique et le démolit de fond en comble.

M. de Ventavon a beaucoup de verve et beaucoup d'esprit.

Sa parole est vive, animée, sa phrase correcte. Ses attaques sont tout à la fois piquantes et courtoises. Il a très-agréablement plaisanté M. Bérenger, ancien soldat, qui a quitté le frac militaire pour la robe, et qui veut, dit-il, appliquer à la magistrature la discipline des casernes.

La Chambre rit de bon cœur. Naturellement M. Bérenger s'élance à la tribune ; il veut reconstruire son amendement démolí. Vains efforts ! Le ministre de justice, arrive et lui donne le coup de grâce. L'amendement est repoussé à une forte majorité.

Samedi matin les représentants arrivent de très-bonne heure et en grand nombre.

On devine que la discussion des bureaux sur le projet de loi relatif à la presse va donner lieu à des incidents multiples et à des discussions passionnées.

En effet, la séance n'est pas ouverte avant trois heures.

M. des Rotours demande au ministre de l'agriculture et du commerce s'il songe à prendre les précautions nécessaires contre le typhus des bêtes à corne et de la race ovine ; M. Goulard répond que des mesures pleines de sagesse ont été prises à cet égard et que la maladie contagieuse est en pleine décroissance. On donnera le plus tôt possible des indemnités aux ayant-droit, et les propriétaires de bêtes ovines seront dédommés des pertes considérables qu'ils ont faites.

Rien à répondre à cela, tout est pour le mieux. L'incident est vidé.

Il s'agit de valider ces malheureuses élections partielles du département du Nord. Là-bas décidément le suffrage universel n'a pas l'ombre de chance.

L'élection de M. Dupont n'offre aucune irrégularité sérieuse ; mais il n'en est pas de même de celle de M. Derégnaucourt. On affirme que le maire de Cambrai s'est livré, en faveur du candidat, à une propagande par trop... hyperbolique.

L'Assemblée paraît scandalisée au possible, lorsqu'elle apprend qu'on a prêté l'Hôtel-de-Ville aux républicains pour y installer leurs clubs.

Voilà M. Derégnaucourt bien compromis. Il lui faut un avocat, et un fameux ! C'est M. Goblet qui se présente.

Or, M. Goblet a déjà parlé l'autre jour pendant deux heures consécutives dans une séance sur la magistrature. Et le voici qui menace de parler aussi longtemps à propos de l'élection de Cambrai. C'est abusif, d'autant plus que ses poumons se lassent, que son gosier se dessèche et qu'il a besoin de boire très-souvent : on ne s'imagine pas ce que M. Goblet absorbe d'eau sucrée !

Pour sauver son client, dit la gazette parlementaire de *Paris-Journal*, l'orateur ne trouve rien de mieux que d'éreinter M. Dupont, lequel n'est pas en cause. Il sort de son portefeuille les circulaires de M. Dupont, lequel, paraît-il, accusait M. Derégnaucourt d'être un partisan « de la politique de M. Gambetta, le *feu furieux*, comme l'a si bien défini M. Thiers. »

M. Gambetta est à son banc. Il frappe un grand coup poing.

A droite, on entend quelques voix dire : « Très-bien ! — une politique d'enragé ! »

Cette fois Gambetta se lève aussi haut qu'il peut se lever. Tout en rouant de coups son malheureux pupitre, il interpelle la droite et veut savoir qui l'insulte ainsi ? Dix ou quinze membres de la droite se lèvent et répondent ensemble. De banc à banc on échange des aménités que nous n'entendons pas. Gambetta, l'œil allumé, les bras en mouvement, crie, vocifère, proteste, menace. Les passionnés de la droite semblent le défier. Le colonel Langlois a été s'asseoir auprès de l'ex-dictateur et semble lui dire : « Ne craignez rien, me voilà ! » Et il aide de ses deux bras les deux bras de Gambetta. A eux deux, ils ont l'air de Briarée qui, comme on le sait, avait cent bras.

Enfin le tumulte s'apaise. M. Goblet continue de s'époumonner et de boire.

Mais l'Assemblée s'impatiente.

L'orateur persiste ; son argumentation se prolonge. On lui crie d'abrégé, les moins polis l'engagent à se taire. Bref, il descend de la tribune ; mais il a perdu la cause de son client. L'élection de M. Derégnaucourt est invalidée.

On propose plusieurs amendements relatifs au projet de loi concernant les droits d'enregistrement, le mode de nomination des magistrats, les conditions de leur capacité et leur mise à la retraite. M. Clapier dépose un rapport sur la répression de la fraude en ce qui concerne les spiritueux.

M. le président fait connaître l'ordre du jour de lundi. Il est près de six heures, la séance est levée.

**Chronique Politique.**

Ce qu'on reproche surtout à la nouvelle loi sur la presse, c'est de n'être pas franche. Elle proclame la République définitive : mais elle la proclame subrepticement, nu-tamment, en quelque sorte. Elle ose faire plus qu'elle n'ose dire.

\* \*

La gauche est très-satisfaite du projet, tellement que MM. Jules Favre, Peyrat et *tutti quanti* oublient tout ce qu'ils ont dit ou écrit, depuis trente ans, en faveur de la liberté absolue de la lettre moulée. Il ne déplait même pas à ces messieurs qu'on retienne et contienne certaines feuilles trop accentuées.

— Est-ce vrai, demandait ce matin un Versaillais sédentaire à un Parisien émi-grant, que la *Constitution* est supprimée ?

— Non, il y a le *Gaulois* et l'*Armée*, mais suspendus seulement.

— Ah ! tant pis !

— Comment ! tant pis ? Et vos anciennes idées sur la liberté de la presse ?

— Si anciennes, en effet, mon cher collègue, que je les tiens pour hors de service.

Le Parisien n'est pas encore revenu de son étonnement. Il en verra bien d'autres !...

\* \*

Nous sommes habitués aux palinodies des républicains ; mais, jusqu'à présent, ils avaient triomphé modestement. Aujourd'hui, ils chantent victoire sans s'apercevoir que non-seulement ils mentent à tous leurs principes, mais encore qu'ils approuvent des mesures de répression dont ils seront un jour les premiers à souffrir.

« La loi que le gouvernement a osé présenter à la Chambre, dit avec beaucoup de sens le *Journal de Maine-et-Loire*, est une arme à plusieurs tranchants. Après avoir frappé les *Impérialistes*, elle servira tout aussi aisément à frapper les *Monarchistes*, et, après avoir frappé les *Monarchistes*, elle atteindra les *Républicains*. Ceux-ci sont en train de rire aujourd'hui et de se frotter les mains, parce que l'on accable un de leurs adversaires ; mais il n'est pas besoin d'être prophète pour prédire que leur tour viendra, et peut-être plus tôt qu'ils ne le croient. M. Thiers s'est armé ou veut s'armer en guerre contre tout le monde : ce sera simplement une nouvelle manière pour lui de démontrer à tous qu'il ne trompe personne et qu'il a des écrivains pour tous ceux qui gênent sa République ou sa personne. »

\* \*

Du reste, tous les journaux républicains de province se prononcent avec enthousiasme en faveur de la loi déposée par le ministre de l'intérieur, et, sans tenir plus de compte que ceux-ci des paroles de M. Victor Lefranc, ils proclament que cette loi est dirigée non-seulement contre les conspirations bonapartistes, mais contre les partis « quels qu'ils soient » qui n'accepteraient point désormais la République.

Ces commentaires achèveront d'éclairer la majorité. Elle fera bien de les rapprocher des pétitions qui continuent à s'étaler dans les colonnes des mêmes feuilles, réclamant en termes injurieux la prompte dissolution de l'Assemblée, ou tout au moins son renouvellement partiel, et la proclamation définitive de la République.

\* \*

En somme, que veut M. Thiers ?

S'il n'avait d'autre but que de faire respecter l'Assemblée et le gouvernement qui en est issu, il supprimerait d'abord cette presse démagogique qui ne cesse de demander la dissolution de l'Assemblée, et de lui dénier le pouvoir constituant dont lui-même a profité par le vote de la proposition Rivet.

Il faut donc chercher ailleurs la cause de la détermination de M. Thiers, et je ne crois

pas qu'on puisse la trouver ailleurs que dans la crainte et la colère que lui fait éprouver la constitution d'une majorité se réunissant autour des principes monarchiques nettement formulés.

M. Thiers veut-il simplement effrayer les signataires du manifeste et les faire reculer devant la chute du gouvernement, chute qui serait la conséquence inévitable du rejet du projet de loi ? Veut-il renouveler la comédie du 19 janvier ? Veut-il désorganiser de nouveau la majorité en la contraignant à prendre une résolution virile, avant de s'être complètement constituée ? Tout est possible, de ce côté-là, — excepté le bien.

\* \*

La 9<sup>e</sup> commission d'initiative parlementaire a entendu aujourd'hui MM. Millaud et Naquet qui sont venus défendre leur projet de loi relatif à la saisie des biens de Louis-Napoléon. La discussion a été fort longue, et comme elle n'a pu être complètement épuisée, la fin du débat a été renvoyée à une prochaine réunion.

On se rappelle que la Chambre a repoussé l'urgence pour ce projet. La confiscation en elle-même est odieuse ; la Restauration a eu l'honneur de l'effacer de nos codes. Mais dans le cas présent, en face d'un souverain qui s'était déclaré seul responsable et qui a encouru la plus terrible responsabilité de l'histoire, on se demande si cette saisie n'est pas un recours, c'est-à-dire un acte de justice ?

D'un autre côté, le mépris est le seul et dernier sentiment qu'on puisse garder à cette longue orgie qui s'est appelée le second Empire, et dont la France, il faut bien le dire, a été trois fois la complice, avant d'en être, par son châtement, la victime.

Quelle que soit la décision de la Chambre, peu importe ; quelque légitime que soit la vengeance, elle n'égalera jamais le mal fait par cet homme.

\* \*

Si l'on en croit l'*Union de l'Ouest*, le débat sur les pétitions relatives à la situation du Saint-Siège à Rome est renvoyé à huitaine. Elle donne ce renseignement comme absolument certain.

## Etranger.

BERLIN. — Ici on vient d'avoir une crise.

Nous l'avons, en dormant, madame, échappé belle !

Oui, une crise, et votre ambassadeur, M. de Gontaut-Biron, y était impliqué, la *Gazette de Cologne* ne veut pas que nous l'ignorions.

Car il s'agissait « de renverser Bismark. »

Et les membres du complot — non du « Conseil », — étaient de hauts Conservateurs, comme MM. Kraetzig, Windhorst, von Kehler, et ils tenaient « conseil » ni plus ni moins qu'au palais du prince Radziwill, aide-camp du roi.

Et pourquoi M. de Gontaut-Biron en était-il ? Parce qu'il est parent du prince et va à ses réceptions !

Et savez-vous que si la Chambre avait rejeté la loi sur l'instruction publique, Bismark la dissolvait ? Il avait le décret dans sa poche.

ROME. — La *Correspondance St-Chéron* dit que le gouvernement a reçu de Rome des nouvelles fort graves. La situation du Pape, prisonnier au Vatican, et privé de sa liberté comme chef de l'Église, devient de jour en jour plus intolérable. On s'attend à le voir obligé de quitter Rome.

En effet, le Saint-Père, qui songe à convoquer les évêques pour la reprise du concile œcuménique, ne peut réunir son grand parlement, dont l'œuvre se trouve ainsi interrompue. Qu'est-ce que Rome aujourd'hui pour le Pape, s'il lui est matériellement im-

possible d'y rassembler les pasteurs de la catholicité, à cause des dangers, des troubles et des insultes inséparables de l'occupation piémontaise ?

Sa Sainteté a tenu un consistoire : elle a pourvu à vingt-huit sièges vacants, soit vingt pour l'Italie et huit pour l'étranger, dont deux en Russie, un en Syrie, un en Pologne, et les autres *in partibus infidelium*.

BELGIQUE. — La Chambre des représentants a entendu hier l'interpellation de M. Defré, à propos de la présence de M. le comte de Chambord à Anvers. Les ministres des affaires étrangères et des finances ont fourni quelques explications, et sur la proposition de M. de Theux l'ordre du jour pur et simple a été adopté sans autre débat.

Pendant que la Chambre des représentants faisait ainsi justice des manœuvres indignes du parti révolutionnaire, de nouveaux attroupements se formaient devant l'hôtel Saint-Antoine et insultaient l'hôte illustre qui réside en ce moment à Anvers.

La dépêche qui nous annonce ces démonstrations inconvenantes et grossières nous apprend en même temps que la police a été chargée d'y mettre fin.

Le gouvernement belge a pris une attitude qui l'honore, et M. d'Aspremont-Lynden, ministre des affaires étrangères, a dit avec raison que traiter M. le comte de Chambord en conspirateur, ce serait accuser de conspirer les membres de l'Assemblée nationale qui viennent saluer sur le sol belge le chef de la Maison de Bourbon.

## TROUBLES D'ANVERS.

L'agitation qui s'était déjà produite à Anvers, à l'occasion de la présence du comte de Chambord, s'est renouvelée hier soir :

A deux heures de l'après-midi, à la fermeture de la Bourse, la foule s'est portée vers la place Verte ; des groupes, grossissant de minute en minute, se forment devant l'hôtel Saint-Antoine, où de fréquentes allées et venues de prêtres et de messieurs en habit noir et en gants blancs sont remarquées.

Chaque arrivant est accueilli par des huées et des grognements. Les cris : « A bas Chambord ! à bas les jésuites ! à la frontière ! » retentissent avec violence.

La police est impuissante à maintenir la circulation.

\* \*

Trois brigades de gendarmerie, commandées par un lieutenant, occupent les deux extrémités de la rue. Le bourgmestre, ceint de son écharpe, se place avec le commissaire de police en chef devant la porte de l'hôtel Saint-Antoine, que l'autorité, par mesure de précaution, fait fermer.

Vers les sept heures, une centaine de jeunes gens appartenant à une école catholique débouchent sur la place Verte en chantant : « Vive le Lion des Flandres ! » Aussitôt on les entoure, une rixe sérieuse s'engage entre libéraux et catholiques. La police, un instant débordée, reçoit des renforts et opère une douzaine d'arrestations.

Un instant, la foule a failli dégager les prisonniers qui ont été conduits par les pompiers au poste de l'hôtel-de-ville. Vers huit heures, les groupes augmentant, les vociférations : « A la frontière ! » remplissent les airs.

Toute circulation devient impossible.

A neuf heures, le bourgmestre fait procéder militairement à l'évacuation de la place Verte.

La gendarmerie à cheval, que précède un commissaire de police en écharpe, s'avance en bon ordre et repousse la foule qui se jette dans les rues adjacentes.

A cette occasion, les cris redoublent et la police arrête encore trois individus.

Vers onze heures, la foule s'est dispersée sans qu'il y ait eu aucun incident grave à déplorer.

\* \*

Le comte de Chambord et ses hôtes illustres étaient peu à leur aise, pendant que ces scènes se passaient dans la rue, et, pour les rassurer, plusieurs agents habillés en bourgeois ont occupé le vestibule de l'hôtel Saint-Antoine.

Dans les premiers jours de son arrivée, le comte de Chambord allait régulièrement à la messe, le matin à sept heures, à la cathédrale. Maintenant, le prince est obligé chaque jour de changer l'heure de ses dévotions, et il ne va pas deux fois de suite à la même église.

L'esprit public est assez excité à Anvers ; le bourgmestre de cette ville s'est rendu aujourd'hui à Bruxelles auprès du ministre de l'intérieur, avec lequel il a longuement conféré. Le parti le plus sage pour M. le comte de Chambord ajoute le correspondant belge serait de s'en aller tout simplement ailleurs. Son départ éviterait tout conflit et toute complication ultérieure.

Bruxelles, 25 février.

Partir d'Anvers, c'est probablement ce que le prince va faire.

Il n'est ni convenable ni décent qu'il reste exposé à ces saturnales du ruisseau.

On soupçonne des agents de l'Internationale de n'être pas restés étrangers à ces émeutes. Un journal publie même une lettre très-positive à cet égard. Nous la donnerons demain, s'il n'y a pas réclamation et démenti.

M. de Chambord à Anvers, à deux pas de la frontière, jugez donc ! l'épouvante est au camp des républicains, et les libéraux du *Journal des Débats* ne dorment plus.

La *République française* du citoyen Gambetta évoque le souvenir de la vieille alliance du trône et de l'autel, et s'écrie : Guerre aux nobles et aux prêtres !

« Le trône et l'autel, la légitimité et le cléricalisme s'associent : tant mieux ! Ces deux causes se perdront l'une par l'autre. Les orléanistes peuvent renier Juillet 1830 : la France, elle, n'a pas oublié les Trois-Glorieuses. Dans ces journées admirables, d'un seul élan, d'un seul cœur, la France a chassé les nobles et les prêtres, la congrégation et les émigrés dans la personne du vieux Charles X. Ce qui s'est vu se reverrait. Malheur à qui oserait en douter ! »

Bravo ! bien rugi, mon lion !... mais tu ne peux plus que rugir, on a rogné tes griffes, et, s'il plaît à Dieu, elles ne repousseront plus.

Le *Journal des Débats* n'a pas les allures à outrance de Gambetta-Coclès, mais il n'a pas oublié les Trois-Glorieuses, où il a pu sans péril mêler une branche de laurier à ses palmes universitaires. Les Trois-Glorieuses l'ont initié à l'art de changer de maîtres à propos. D'aucuns disent que ce métier est honteux, le *Journal des Débats* trouve qu'il est d'un bon rapport, et il le pratique de son mieux.

Guerre aux nobles et aux prêtres, c'est pour la feuille académique une formule trop brutale. Sa tactique est plus douce.

A l'aide de correspondances habilement groupées, le *Journal des Débats* montre à son public M. le comte de Chambord absorbé par de continuelles pratiques de dévotion. Il aurait bonne envie d'en faire un clerc, de le tonsurer et de l'enfermer dans un cloître.

Henri V va à la messe : quelle heureuse découverte !

Il va à la messe! Décidément, c'est un homme perdu; je ne donnerais pas à présent un fenin de sa couronne.

Il va à la messe! En ce cas ce sont les démagogues, les libres-penseurs et les communs qui vont rire! Le citoyen Mottu s'en tiendra les côtes. Tous ces gens-là sont bien loin aujourd'hui de la politique anodine du vieux chansonnier libéral:

Qu'on puisse aller même à la messe,  
Ainsi le veut la liberté!

## Faits et propos du jour.

On écrit de Lyon:

« Le 29 de ce mois, une messe solennelle sera célébrée en l'église Notre-Dame de Fourvière pour demander à Dieu la fin de nos épreuves et attirer ses bénédictions sur la France. »

« C'est nous qui sont les princesses, à c't' heure », disait, il y a vingt-quatre ans, une des dames du gouvernement provisoire d'alors en montant dans les voitures de l'ex-reine des Français.

Et comme elle regardait de haut les braves gens qui allaient encore à pied le lendemain des glorieuses, qui lui avaient à elle fourni carrosses et le reste, et comme elle s'imaginait sincèrement qu'elle ne faisait plus partie de la canaille, du moment qu'elle n'allait plus à pied!

Tel aujourd'hui, le plus radical des journaux de Paris s'écrie:

« C'est nous qui sommes le parti de l'ordre! Le bruit a couru que nous étions atteints des mêmes rigueurs que le *Gaulois* et l'*Armée*. Cela n'est pas, ne sera pas, ne peut pas être, attendu que les républicains, modérés ou radicaux, bourgeois ou socialistes, constituent aujourd'hui le véritable et le SEUL parti de l'ordre. »

Qu'en dites-vous?

LE LORD-MAIRE A PARIS. — Jeudi dernier, à 3 heures, le lord-maire de la ville de Londres est arrivé au Palais-de-Justice en compagnie de M. Léon Say et du premier secrétaire de l'ambassade anglaise. Après avoir visité les ruines de la cour d'assises, le premier magistrat de la Cité s'est rendu dans la Sainte-Chapelle, qu'il a longuement admirée. Le secrétaire lui ayant fait l'histoire de l'épouvantable incendie qui — tout en dévorant les bâtiments du Palais — a respecté cette admirable Sainte-Chapelle, le lord s'est écrié: « Le doigt de Dieu! »

A quatre heures, les visiteurs quittaient le Palais, se dirigeant vers l'ambassade anglaise.

C'était à la reprise de *Ruy-Blas*.

Messieurs 606 et consorts étaient dans leur loge.

Alors que Lafontaine, déclamant le grand monologue, est arrivé à ce passage:

O ministres intègres,  
Conseillers vertueux.

Messieurs 606 et consorts prenant le compliment pour eux ont salué le public.

Lorsque l'acteur finissant la grande tirade s'est écrié:

Se taillent des pourpoints dans ton manteau de roi!

ils ont mis leur chapeau sur leur tête; et quand est arrivé le vers final:

Cuit pauvre oiseau plumé, dans leur marmite infâme,

ils se sont bouché les oreilles. On dit même que M. 606, a dit M<sup>me</sup> 303:

— Hugo m'avait pourtant promis d'effacer celle-là. Elle est trop raide!

Parmi les rumeurs singulières que l'on se communiquait au sujet des conspirations bonapartistes, il en est une qui dépasserait toute invraisemblance, si quelque hardiesse cynique pouvait encore étonner venant de ce parti.

Un faux empereur, admirablement préparé par une ressemblance physique extraordinaire à ce rôle de tragi-comédie, serait tout prêt, en réserve, pour suppléer le titulaire et figurer pendant les heures critiques du coup de main. On épargnerait ainsi, en cas d'insuccès, le dérangement inutile et le danger à l'hôte vieilli et alourdi de Chisle-

hurst. Peut-être même ne serait-on pas fâché de n'avoir pas à songer à sa personne, que l'expérience a montrée plus gênante qu'utile en guerre.

C'est grotesque et c'est honteux: ce n'est pas une raison malheureusement pour que ce soit absolument faux.

L'homme de Sedan a reçu l'autre jour une verte leçon de la part d'un de ses domestiques, retour de Paris.

Le malheureux avait assisté à la première de *Ruy-Blas*.

— Eh bien! lui dit l'ex-empereur, qu'as-tu retenu de cette fameuse représentation?

— Ah! Sire, un vers magnifique:

J'ai l'habit d'un laquais et vous en avez l'âme.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

La quête annuelle pour la société de Charité maternelle s'est faite dimanche dans toutes les églises d'Angers.

A la cathédrale, cette quête a eu lieu aux messes de huit heures et demie et de midi.

Un sermon de charité a été prêché, à la messe de midi, par le Père de la Splane, qui donne la station de Carême.

La congrégation des Filles de la Sagesse avait demandé à acheter un terrain contigu à l'établissement qu'elle possède à Nantes, rue Richebourg. C'est sur cette affaire que les représentants de la ville étaient appelés à donner leur opinion motivée.

L'administration municipale, sur la proposition d'un de ses membres, M. Julien Labryère, a adopté la contre-proposition suivante:

« Opposé en principe à l'augmentation des richesses territoriales des communautés religieuses et à la reconstitution de la main-morte, le conseil s'en rapporte à l'autorité supérieure sur l'autorisation à donner à l'acquisition, par la congrégation des Filles de la Sagesse, d'un terrain contigu à leur établissement, rue Richebourg, et est d'avis de ne pas accorder cette autorisation. »

A ce sujet le conseil municipal de Nantes reçoit les éloges du *Siècle*.

Il les mérite bien!

### AVIS AUX CULTIVATEURS.

A propos de la peste bovine, le *Moniteur* dit qu'une décision ministérielle va régler à nouveau le transport des bestiaux par chemins de fer. Les marchands de bestiaux seraient à l'avenir tenus, aux termes du règlement, de faire désinfecter les wagons à leurs frais, aussitôt après leur évacuation.

On attribue en effet la propagation rapide du fléau aux germes qui restent dans les wagons employés au transport des bestiaux.

Les notables commerçants de l'arrondissement de Saumur se sont réunis dimanche pour nommer les membres du tribunal de commerce de Saumur.

Ont été nommés:

Président, M. Lambert-Lesage;  
Juges, MM. Thoreau, Ernest;  
Jagot, Charles;  
Mulot, Jules;  
Gratien, Frédéric.

Les électeurs ne s'étant pas trouvés en assez grand nombre pour la nomination des juges suppléants, cette élection a été remise à dimanche prochain.

Un nommé L..., domestique chez M. B., de Villebernier, a commis un vol de 500 francs en or, au préjudice de ce dernier, dans la journée du 25 courant. Arrêté dans la même soirée dans une maison de tolé-

rance, il n'avait plus sur lui qu'une somme de 200 francs. L... dit avoir dépensé le reste en noce, et prétend n'avoir pris que 300 francs.

Les souscripteurs aux CENT QUARANTE VOLUMES de la galerie contemporaine de M. Eugène de Mirecourt ont droit, comme PRIME, à un abonnement d'une année à l'ECHO DE L'OUEST, — et réciproquement tout abonné d'un an à notre journal, comme tout ancien abonné d'un an à l'ECHO SAUMUROIS, peut réclamer pour une somme de QUARANTE FRANCS, au lieu de SOIXANTE-DIX FRANCS, la collection tout entière des 140 volumes expédiés franco. — M. Eugène de Mirecourt a renoncé à ses droits d'auteur pour rendre possibles les conditions de cette prime. (Voir aux annonces.)

## LES PRINCES D'ORLÉANS.

LEUR HISTOIRE.

IV

Vers le milieu d'août 1845, le prince de Joinville fut chargé de prendre le commandement de l'escadre qui devait croiser sur les côtes du Maroc et châtier Muleï Abd-er-Rahman, pour avoir accordé un asile, des subsides et des secours à Abd-el-Kader, l'aidant ainsi à continuer sa lutte contre la France. Joinville bombarda Tanger, s'empara de Mogador, et contraignit le sultan marocain à demander grâce.

On nomma le prince vice-amiral, à la suite de ces opérations militaires, conduites avec autant d'activité que de courage.

Il était avec son frère, le duc d'Aumale, à Alger, quand éclata la révolution de 1848. Bien évidemment les deux princes, très-aimés de nos soldats, pouvaient tailler une rude besogne aux autorités républicaines et empêcher l'Algérie de se soumettre au gouvernement nouveau. Mais ils renoncèrent à la lutte et se dédirent de leurs commandements réciproques. C'était une conduite honorable: elle méritait autre chose que le décret de bannissement rendu, quelques semaines plus tard, par l'Assemblée constituante, et contre lequel Joinville protesta avec autant d'énergie que de dignité.

Du reste, il avait prédit cette révolution et blâmé plus d'une fois, sans trop de gêne, les entêtements et les maladresses de son père.

On attribue au prince de Joinville quelques études sur l'Angleterre, sur la marine française et sur la guerre d'Amérique (1), publiées sans signature dans la *Revue des Deux-Mondes*. Il supporta l'exil en véritable bourgeois philosophe et regarda dédaigneusement passer l'Empire. Dans les pourparlers, qui s'entamèrent à diverses reprises au sujet de la fusion, il ne prit parti ni pour ni contre.

Le duc d'Aumale (2), au contraire, ne laissa jamais échapper l'occasion de se mêler aux querelles politiques de nos jours. Il a critiqué fort amèrement le règne de Napoléon III. Ses publications ont excité le plus vif intérêt en France et en Europe.

Au collège, il obtint de beaux succès universitaires, et, à la fin de son année de rhétorique, deux prix lui furent décernés au concours général, le prix d'histoire et le prix de discours français.

On l'envoya suivre les exercices militai-

(1) Il se rendit à New-York, pour suivre les opérations de cette guerre, avec son fils, le duc de Penthièvre, et ses deux neveux, le comte de Paris et le duc de Chartres.

(2) Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, né à Paris le 16 janvier 1822.

res du camp de Fontainebleau, puis il fut détaché à l'École de tir de Vincennes.

Jaloux de suivre l'exemple de ses frères et de s'illustrer dans la campagne d'Afrique, il obtint, en 1840, d'accompagner, comme officier d'ordonnance, le duc d'Orléans, qui allait prendre part à l'expédition du col de la Mouzaïa. Ce jeune homme, blond et frêle, supporta les fatigues de la marche et l'ardeur du soleil africain avec un courage au-dessus de tout éloge. Malade et saisi d'une fièvre assez violente, on le pressait de monter sur une voiture d'ambulance. Il s'y refusa constamment, et dit:

« — Je me soignerai, quand on ne se battra plus. »

Sa participation pleine de bravoure à la *Prise du Col* et aux batailles sanglantes de l'*Astroïn* et des *Olliviers*, excita l'enthousiasme des soldats et ne contribua pas médiocrement au succès de nos armes. Le chef de l'expédition put écrire à Louis-Philippe la lettre suivante, sans être accusé de courtoisie:

« Sire,

» Je prie votre Majesté de me permettre de lui faire connaître la belle conduite de Monseigneur le duc d'Aumale, pendant la longue expédition à laquelle il vient de prendre part. Ce jeune prince, qui paraissait à l'armée pour la première fois, s'est constamment fait remarquer par son ardeur et son courage. Il a couru, dans plusieurs endroits, les plus grands périls, en marchant aux premiers rangs de nos bataillons, et sa bienveillance lui a concilié l'affection et le dévouement de tous. Son Altesse Royale est portée sur le tableau d'avancement pour le grade de lieutenant-colonel; mais l'armée serait heureuse de lui voir obtenir en outre la décoration de chevalier de la Légion d'Honneur, ordre dont sa naissance l'appelle à porter le grand cordon; mais Votre Majesté a voulu que les princes, ses fils, méritassent le premier grade, en servant dans les rangs de ses armées.

» J'ose espérer, Sire, que Votre Majesté daignera accueillir la demande que je lui adresse, et qu'elle me pardonnera de n'avoir pas suivi les formes ordinaires, dans cette circonstance toute exceptionnelle.

» Maréchal VALÉE. »

Le grade de lieutenant-colonel et la croix furent donc accordés au jeune prince. C'était justice.

D'Aumale avait une nature sensible et affectueuse, un caractère doux, prévenant, serviable. Il donnait une grâce toute particulière à ses relations avec les personnes qui cultivaient son intimité ou comptaient sur son influence, aimant à surprendre celles qui attendaient de lui, soit un service, soit une faveur, en leur accordant plus qu'elles ne demandaient.

Un jour, au moment de partir pour l'Afrique, il se promenait à cheval avec un aide-de-camp, dans les environs de Marseille ou de Toulon. Tout-à-coup un paysan, voyant deux officiers en petite tenue, s'approche, et, avec cette naïveté qui fait croire à bien des gens du peuple que tous les militaires se connaissent entre eux, il leur parle de son fils, fourrier dans un régiment d'Afrique.

Le prince, que cela intéresse et amuse, feint de connaître le fourrier, et fait jaser le père. Il en obtient des renseignements assez complets pour retrouver le jeune soldat en Afrique.

Quelques mois plus tard, il écrivait lui-même au bonhomme pour lui annoncer que son fils se portait bien, et que son ami, le fils du roi Louis-Philippe, se chargeait de son avancement. EUGÈNE DE MIRECOURT.

**DÉPÊCHES**

ET DERNIÈRES NOUVELLES.

Lille, 26 février.

Hier soir, à la rentrée de la députation lilloise, qui était allée offrir un drapeau au comte de Chambord, à Anvers, il y a eu une manifestation à la gare, aux cris de « Vive la République ! » Un rassemblement d'environ 200 personnes, après une promenade bruyante, s'est dispersé spontanément.

Des mesures ont été prises par les autorités pour empêcher tout désordre ce soir.

Anvers, 26 février.

Le comte de Chambord quittera Anvers très-prochainement. On assure qu'il ne publiera aucun manifeste.

Il a reçu hier plusieurs membres de l'Assemblée nationale.

Les visiteurs continuent d'arriver.

Bruxelles, 26 février.

Les journaux du matin annoncent que

plusieurs rixes ont eu lieu à Anvers entre de nombreuses bandes de libéraux et de catholiques. Les gendarmes à cheval ont exécuté plusieurs charges. Une lutte a eu lieu, et quelques personnes ont été blessées.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Parmi les nombreux projets économiques soumis chaque jour à l'examen des hommes compétents, il en est un qui semble fixer plus particulièrement l'attention des esprits pratiques ; c'est celui de l'absorption des compagnies d'assurances par l'Etat ; l'en s'en émeut.

Quand en 1848 un éminent publiciste, M. E. de Girardin, émit cette idée, on se demanda comment et dans quelle mesure le Gouvernement désintéresserait les porteurs de titres, dont la valeur, calculée à 5 0/0 du revenu, atteignait déjà un chiffre énorme.

Aujourd'hui, pressée par la nécessité, la question s'impose de nouveau à l'étude, et elle est examinée sous tous ses aspects ; mais à quelle solution s'arrêtera-t-elle ?

Les actions, en général, ont acquis une plus-value considérable ; il en est une qui a atteint le centuple du capital versé ; les autres suivent dans des proportions moindres, il est vrai, mais néanmoins importantes.

Ainsi, les actions de la Compagnie générale, libérées de 1,000 francs seulement, et qui ont donné jusqu'à six mille francs et plus de dividende annuel, seront-elles rachetées cent vingt mille francs, et ainsi des autres ? Il semble, au premier abord, que ce serait justice. Quoi qu'il en soit de ce projet, le Gouvernement ne saurait avoir la pensée d'enlever à de nombreux intéressés un bien légitimement acquis, et si nos malheurs l'obligent à recourir à ce moyen, il fera, à n'en pas douter, la juste part de chacun.

**L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.**

N° 1513. — 24 Février 1872.

Texte : — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — L'instruction primaire : une école primaire dans le haut Jura. — Chronique parlementaire. — Evénements d'Algérie : entrée de la colonne expéditionnaire de Lammerz à Ghardaïa (Mzab). — Le rachat du territoire. — Gazette du Palais. — Buenos-Ayres et la Confédération argentine. — Paris pittoresque : les petits secrets du luxe. — MM. Vaudoier et Duban, architectes.

Gravures : L'instruction primaire : enfants se rendant à l'école, dans le haut Jura ; — Une école primaire dans le haut Jura ; la classe. — Evène-

ments d'Algérie : entrée de la colonne expéditionnaire de Lammerz à Ghardaïa (Mzab), le 24 janvier 1872. — Le comte de Paris. — La comtesse de Paris. — L'aérostat dirigeable de M. Dupuy de Lôme : la nacelle. — La Plata : la Carneada. — Un Corral, parc à bestiaux, aux environs de Buenos-Ayres. — M. Vaudoier. — M. Duban. — Echecs. — Rébus.

**GARE DE SAUMUR**  
(Service d'hiver, 6 novembre).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — omnibus.	
4 — 44 — — soir, —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

# LES CONTEMPORAINS

Portraits et silhouettes au XIX<sup>e</sup> siècle, par EUGÈNE DE MIRECOURT.

140 VOLUMES. — Prix : 70 francs. — Chaque volume, par la poste, 60 centimes.

**LISTE COMPLÈTE DES 140 VOLUMES.**

**PREMIÈRE SÉRIE.**

- 1 Jules Favre.
- 2 Victor Hugo.
- 3 Berryer.
- 4 Le Père Félix.
- 5 Balzac.
- 6 Châteaubriand.
- 7 Odilon Barot.
- 8 Villemessant.
- 9 Dumas père.
- 10 Le Bibliophile Jacob.
- 11 Auber. — Offenbach.
- 12 Rosa Bonheur.
- 13 Emile de Girardin.
- 14 M<sup>re</sup> Dupanloup.
- 15 Rose Chéri. — Bouffé.
- 16 Timothée Trimm.
- 17 Gérard de Nerval. — Eugène Guinot.
- 18 Gavarni.
- 19 Théophile Gautier.
- 20 Crémieux.
- 21 Garibaldi.
- 22 Sainte-Beuve.
- 23 Paul de Kock.
- 24 Jules Janin.
- 25 Barbès.
- 26 Lacordaire.
- 27 Guizot.
- 28 Lamartine.
- 29 Béranger.

- 30 Lamennais.
- 31 Charles Monselet.
- 32 Ponsard.
- 33 Augustine et Madeleine Brohan.
- 34 Cavour.
- 35 L'Impératrice Eugénie.
- 36 Bismark.
- 37 Ingres.
- 38 Alphonse Karr.
- 39 Mazzini.
- 40 Canrobert.
- 41 François Arago.
- 42 Armand Marrast.
- 43 Havin.
- 44 Méry.
- 45 Victor Cousin.
- 46 M<sup>re</sup> Arnould Plessy.
- 47 Elie Berthet. — Etienne Arago.
- 48 Arnal. — Adolphe Adam.
- 49 Cormenin.
- 50 Mélingue.

**DEUXIÈME SÉRIE.**

- 51 Pie IX.
- 52 Louis Veuillot.
- 53 Mérimée.
- 54 George Sand.
- 55 Henri Monnier.
- 56 Félicien David.
- 57 Alfred de Musset.
- 58 Pierre Leroux.

- 59 Scribe.
- 60 Ricord.
- 61 Thiers.
- 62 Raspail.
- 63 Rochefort.
- 64 Edmond About, — Carnot, — Changarnier.
- 65 Villemain.
- 66 Beauvallet.
- 67 Michelet.
- 68 Dupin.
- 69 Henri Murger.
- 70 Gustave Planche.
- 71 Montalembert.
- 72 Falloux.
- 73 Dumas fils.
- 74 Déjazet.
- 75 Rachel.
- 76 Le Père Hyacinthe.
- 77 Clairville. — Eugène Labiche.
- 78 Frédéric Lemaître.
- 79 Ledru-Rollin.
- 80 Blanqui.
- 81 Louise Colet.
- 82 Garnier-Pagès, — Le Père Enfantin, — Cabet.
- 83 Le baron Taylor.
- 84 Saint-Marc Girardin.
- 85 Napoléon III.
- 86 Le prince Napoléon, — Causidière.
- 87 Mirès.

- 88 Emile Deschamps.
- 89 Arsène Houssaye.
- 90 Pierre Dupont.
- 91 Champfleury, — Courbet.
- 92 Emile Augier, — Théodore Barrière, — Anicet Bourgeois.
- 93 Paul de Cassagnac.
- 94 Emile Ollivier.
- 95 M<sup>re</sup> Mermillod.
- 96 Cavaignac.
- 97 Proudhon.
- 98 Antonelli, — M<sup>re</sup> Darboy.
- 99 Salvandy.
- 100 Alfred de Vigny.

**TROISIÈME SÉRIE.**

- 101 Horace Vernet.
- 102 M<sup>re</sup> de Girardin.
- 103 Rothschild.
- 104 Roger de Beauvoir. — Alphonse Brot. — Th. de Banville. — Barthélemy.
- 105 Félix Pyat. — Louis Blanc.
- 106 Rossini.
- 107 Le Père de Ravignan.
- 108 Amédée Achard. — Sardou. — Louis Desnoyers.
- 109 Viennet. — M. de Barante.
- 110 M<sup>re</sup> Georges.
- 111 Lola Montès.
- 112 Eugène Delacroix.

- 113 Anaïs Ségalas.
- 114 Emmanuel Gonzalès. — Gondrecourt.
- 115 Julia Grisi. — Clémence Robert.
- 116 Berlioz.
- 117 Mac-Mahon.
- 118 Guillaume I<sup>er</sup>.
- 119 Paul Delaroche. — Decamps.
- 120 Henri Heine.
- 121 Eugène Sue.
- 122 Gérard le tueur de Lions.
- 123 Octave Feuillet. — Léon Gozlan.
- 124 Nogent S<sup>t</sup>-Laurens.
- 125 Considérant. — Flocon.
- 126 Philarrète Chasles.
- 127 Samson. — Got (de la Comédie Française.)
- 128 Grassot.
- 129 Louis Jourdan. — Bocage.
- 130 Octave Féré. — Lachambeaudie.
- 131 Meyerbeer. — Halévy.
- 132 Taxile Delord. — Fiorentino. — Hipp. Castille.
- 133 Paul Féval. — Villiaumé.
- 134 Francis Wey.
- 135 Le docteur Véron.
- 136 Le comte de Chambord.
- 137 Gambetta. — Trochu.
- 138 Renan. — L'abbé Châtel.
- 139 Lamoricière.
- 140 Les princes d'Orléans.

Etudes de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**VENTE**

PAR ADJUDICATION, Aux enchères publiques,

**D'UN TERRAIN**

Situé à Saumur, route de Rouen,

Dépendant de la succession de feu Constant Boutin.

L'adjudication aura lieu le jeudi 14 mars 1872, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, le trois février 1872, enregistré ;

A la requête de M. Jean Boutin, propriétaire, demeurant à Saumur, agissant en qualité d'héritier sous bénéfice d'inventaire de feu Constant Boutin, forgeron, ledit Jean Boutin ayant constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur ;

Contre Constant Boutin, demeurant à Paris, rue Fontaine-au-Roi, n° 26, aussi héritier de feu Constant Boutin, forgeron, co-légitime, n'ayant pas constitué d'avoué.

**DÉSIGNATION.**

Un terrain, situé à Saumur, route de Rouen, ayant sur cette route une

façade de 12 mètres 75 centimètres, et d'une profondeur d'environ 32 mètres, joignant d'un côté au nord Dominique Boutin, de Chinon, d'autre côté au midi Jean Boutin, par derrière au levant M. Grellet, et par devant au couchant la route de Rouen.

Ledit immeuble mis à prix à quatre cents francs, ci. . . 400 fr.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M<sup>e</sup> Clouard, notaire à Saumur.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le vingt-six février 1872.

Signé : CHEDEAU.

Enregistré à Saumur le vingt-sept février 1872, 1<sup>er</sup> c<sup>o</sup>. Reçu un franc vingt centimes.

(113) Signé : ROBERT.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

**GRANDE ET BELLE MAISON**

Située rue de la Visitation, n° 13,

Occupée autrefois par M. Félix Nau de Maupassant ;

Elle est composée au rez-de-chaussée d'un salon, de deux salles à manger et office, cuisine et arrière-cuisine, cinq chambres à coucher, greniers et deux mansardes, jardin, cour, écurie et remise.

S'adresser à M<sup>re</sup> veuve DROUARD, rue de la Marine, sur les Ponts.

M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé, demande un clerc capable de faire le courant d'une étude. (99)

**A VENDRE.**

**UN PIANO D'OCCASION.**

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.

S'adresser à M. FORGE. (98)

**HOTEL D'ANJOU.**

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (398)

**NOUVEAUTÉS.**

**EUG. BIZERAY,**

Rue de la Tonnelles,

**DEMANDE UNE OUVRIÈRE**

Exclusivement pour faire marcher la machine.

ON DEMANDE un apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

M. NORMANDINE, rue St-Jean, désire trouver un jeune homme voulant commencer la pharmacie.

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**LE SEUL CUNDURANGO-GAULT**

importé de l'Équateur, sous la garantie du gouvernement et par l'entremise des consulats. Le seul employé dans les hôpitaux contre les Vices du Sang. Le seul vin de Malaga au Cundurango-Gault employé contre l'Anémie, les Fleurs Blanches, la phthisie, etc., se trouve à la pharmacie Meyerbeer, 3, rue Meyerbeer, Paris.

Les médicaments à base de Cundurango-Gault se vendent en France, exclusivement sur ordonnance de médecin. Correspondance avec les Médecins. (72)

**ORFÈVRERIE CHRISTOFLE ET C<sup>ie</sup>**

Manufactures à Paris et à Carlsruhe (Grand-Duché de Bade)

**SPÉCIALITÉ de COUVERTS CHRISTOFLE, PRIX de FABRIQUE**

COUVERTS ALFÉNIDE OU MÉTAL BLANC.

Toute l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE est garantie sur facture et poinçonnée de contrôles indiquant le poids net d'argent.

REARGENTURE DES ANCIENS COUVERTS avec les mêmes garanties.

S'adresser chez M. CH. DUVEAU, fabricant-bijoutier,

Agent Général de la C<sup>ie</sup> d'Assurances le Phénix, quai de Limoges, 117, à Saumur.